

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — **N**° 3438

18 novembre 2014

SOMMAIRE

164982
l
164982
164982
164982
164983
164983
164985
164983
164984
164981
164985
164978
164979
165024
165015
165024
165021
165013
165012
165018
165019
165000



D.A.L. Holding S.A., SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 17.995.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/10/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014163851/12.

(140187276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Cyvalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.201.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014163849/12.

(140186918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

D-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 94-96, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 159.034.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014163853/10.

(140186672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Donaldson Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 173.577.450,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.029.

Les comptes annuels au 31 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163856/10.

(140187221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Five Roads Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163912/10.

(140186843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.



Daphne I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 142.113.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Jacques CASTEL

Notaire

Référence de publication: 2014163854/12.

(140186797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Deli Express S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 98.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014163859/10.

(140186304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Delight s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 59.471.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014163860/10.

(140186674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Demessy Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEMESSY INVESTMENT S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014163861/12.

(140186159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Flexis S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 144.805.

Le bilan au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014163914/10.

(140187253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.



Descorbis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 69.766.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014163862/10.

(140186361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Distillerie Nationale Pitz-Schweitzer s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, Zone d'Activité Economique Régionale.

R.C.S. Luxembourg B 92.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163865/10.

(140186981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Doogela S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 160.232.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014163866/10.

(140187126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

DWS Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner und Besonderer Teil - Deutsche European Real Estate Securities Master Fund - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Petra Senfft von Pilsach / Olaf Unglaube

Vice Président / Vice Président

Référence de publication: 2014163868/13.

(140186715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Easy Office Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7480 Tuntange, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Easy Office Services Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014163875/11.

(140187181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.



DWS Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Das Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Petra Senfft von Pilsach / Sven Sendmeyer

Vice Président / Director

Référence de publication: 2014163869/13.

(140186736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

DYZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 1, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 164.911.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2014163870/12.

(140186495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

E & J Coiffure S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2723 Howald, 2, rue Eugène Welter.

R.C.S. Luxembourg B 140.843.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014163872/9.

(140186749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

E & J Coiffure S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2723 Howald, 2, rue Eugène Welter.

R.C.S. Luxembourg B 140.843.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014163873/9.

(140186750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Fiduciaire DMD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 103.240.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2014163908/11.

(140186786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.



Entreprise de peinture KAUTHEN Marcel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8707 Useldange, 11, rue de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 97.080.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Entreprise de peinture KAUTHEN Marcel SARL

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014163876/12.

(140186299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Entreprise de Constructions PARISOTTO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 375, rue de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 29.959.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2014163877/13.

(140187261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

European Distribution & Franchising S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.161.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Chotin Barbara.

Parts

Référence de publication: 2014163880/10.

(140186601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Entretien Maintenance Service S.à r.l. en abrégé EMS S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 124.489.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé avec effet au 13 mars 2014 que Monsieur Jean RAMOS, demeurant à F-57650 FONTOY, 48 Cottage de la Vallée, a cédé 25 (vingt cinq) parts sociales qu'il détient dans la société ENTRETIEN MAINTENANCE SERVICES S.à.r.l. à Madame Kathy LALLEMAND, demeurant à F-54650 TUC-QUEGNIEUX, 2 allée des Roses.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé avec effet au 13 mars 2014 que Monsieur Jean RAMOS, demeurant à F-57650 FONTOY, 48 Cottage de la Vallée, a cédé 25 (vingt cinq) parts sociales qu'il détient dans la société ENTRETIEN MAINTENANCE SERVICES S.à.r.l. à Madame Magali RAMOS PALMA, demeurant à F-57700 KONACKER, 9 Impasse des Lilas.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé avec effet au 13 mars 2014 que Monsieur Philippe STANEF, demeurant à F-57700 KONACKER, 9 Impasse des Lilas, a cédé 25 (vingt cinq) parts sociales qu'il détient dans la société ENTRETIEN MAINTENANCE SERVICES S.à.r.l. à Monsieur Cyrille LALLEMAND, demeurant à F-54650 TUCQUEGNIEUX, 2 allée des Roses.

Par conséquent, à compter du 13 mars 2014, la répartition du capital social de la société est comme suit:

	i ai cs
- Monsieur Cyrille LALLEMAND	25
- Monsieur Philippe STANEF	25

164983

SERVICE CENTRAL
LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Madame Magali RAMOS PALMA	25
- Monsieur Kathy LALLEMAND	25
Total	100
Luxembourg, le 13 mars 2014.	
Référence de publication: 2014163878/28.	
(140186728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.	

European Import & Export of Tobacco Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 94, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 103.996.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 16 octobre 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme European Import & Export of Tobacco Company S.A., avec siège social à L- 4141 Esch/Alzette, 94, rue Victor Hugo, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme Me Marthe FEYEREISEN Le liquidateur

Référence de publication: 2014163881/17.

(140187351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Europrovincial Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.326.

FXTRAIT

Le 20 Octobre 2014, Deutsche Bank Trustee Services (Guernsey) Limited as Trustee of the Card Trust, une société régie par le droit de Guernesey, inscrite au registre de commerce sous le numéro 2870 et dont le siège social se situe au 523, Lefebvre Court, Lefebvre Street, St Peter Port, Guernesey GY1 6EJ a cédé l'entièreté des parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à savoir 5200 parts sociales à Monsieur Clive Robert Llewelly résidant à l'adresse suivante: Rue du Buisson 4, B-1050 Bruxelles, Belgique

Désormais, Monsieur Clive Llewellyn est l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014163882/16.

(140187369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

FedEx Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.003,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.336.

Le bilan de la société au 31 mai 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014163905/12.

(140187074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.



Edinformatic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 86.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014163883/10.

(140187246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

EFA-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 6, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 110.129.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014163884/9.

(140186511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Efact S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 33, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 185.646.

Auszug aus der Beschlussfassung des Alleinverwalters

Der Gesellschaftssitz wird von der aktuellen Anschrift 33, Op der Heckmill, L-6783 Grevenmacher an die folgende Adresse verlegt:

31, Op der Heckmill, L-6783 Grevenmacher

Meerbusch am 21. Oktober 2014.

Unterschrift

Der Alleinverwalter

Référence de publication: 2014163885/14.

(140186737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

EIF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.688.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2014163887/10.

(140186498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Feilux GmbH, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5421 Erpeldange (Bous), 2B, rue de Rolling. R.C.S. Luxembourg B 134.258.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014163920/11.

(140186367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.



EFH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.510.

Rectificatif à l'avis déposé le 15/07/2014 sous le numéro L 140122258

Suite à une erreur matérielle dans le dépôt de l'avis susmentionné, il convient de considérer que:

- la démission de Monsieur Azhar KHAN, de ses fonctions de gérant de la Société, prendra effet au 28 juillet 2014.
- la nomination de Mr Bernard BARBOUR, en qualité de gérant de la Société, prendra effet au 28 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014163886/13.

(140187310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Eyesen, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 5, rue Geespelt.

R.C.S. Luxembourg B 149.603.

Bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung vom 9. Oktober 2014 wurde das Mandat des Alleinverwalters Herrn Fabrice Lévy verlängert bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2020 stattfinden wird.

G.T. Fiduciaires S.A., mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, wird zum neuen Kommissar ernannt bis zum Jahre 2020, und ersetzt die ausscheidende G.T. Experts Comptables S.à. r.l.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 5, rue Geespelt – Centre "Le 2000", L-3378 Livange, in Folge der Umbenennung der Industriezone.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Oktober 2014.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014163903/17.

(140186630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Electro Ferreira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 3, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 68.391.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l. 259 ROUTE D'ESCH L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2014163888/13.

(140187229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Finau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 53.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014163927/11.

(140186948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.



Alzette Securitisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.961.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of September.

Before the undersigned, Me Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Travis Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 152281 and having a share capital of twelve thousand five-hundred Euro (EUR 12,500) here represented by Renata JOKUBAUSKAITE, attorney-at-law, professionally residing in Howald, by virtue of a proxy dated as of September 18 th 2014.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Alzette Securitisation S.A." (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Law).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board of Directors) or, in the case of a sole director (the Sole Director), by a decision of the Sole Director.

Where the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 23 below.

Art. 4. Corporate object. The corporate object of the Company is to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Law.

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documents entered into by the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto) as well as all other types of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.



The Company may, within the limits of the Securitisation Law and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate object, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indexes or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary shares or parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Law and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Law.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided that it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Law.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000) consisting of three hundred and ten (310) ordinary shares in registered form with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 23 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company subject to the powers reserved to the Board of Directors.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Monday in June of each year at 5 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.



Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board of Directors shall be a reference to the Sole Director (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. The member(s) of the Board of Directors shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board of Directors (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board of Directors in accordance with article 51bis of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Company Law).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board of Directors (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

No such written notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or email to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board of Directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.



One member of the Board of Directors may represent one prevented member at a meeting of the Board of Directors and there must always be at least two members who are present in person. Directors resident in other jurisdictions, as the case may be, may participate where they are not physically present provided that two members are physically present in Luxembourg. Any director may participate in a meeting of the Board of Directors, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented in accordance with the preceding paragraphs at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

And resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as decisions taken during a meeting of the Board of Directors.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13.Compartments, rights attached to such compartments, rights of creditors. The Board of Directors may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the Board of Directors creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

If as of any payment date of the assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board of Directors may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

The assets allocated to a compartment are exclusively available to (1) the investors in that compartment (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and who have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Company (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights (the Pro Rata Rights).

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Each compartment may be separately liquidated without such a liquidation affecting the existence or functioning of another compartment or the Company itself.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board of Directors or of Resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.



The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or a member of the Board of Directors who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board of Directors or the Sole Director (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign, dispose of the assets of the Company or create compartments in accordance with the Securitisation Law and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Company Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 16. Delegation of powers. The Board of Directors may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board of Directors or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

If the person is a member of the Board of Directors (the Managing Director), the Board of Directors will have to disclose the remuneration of the Managing Director to the General Meeting.

The Board of Directors may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board of Directors is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions within the Company provided that overall management and control of the Company's affairs must be retained and actively carried out by the Board of Directors and that all matters of policy, strategy and key business decisions must be made by the Board of Directors at meetings of the Board of Directors, save for matters which have been delegated by the Board of Directors in accordance with Article 16.

Art. 17. Binding signatures. Once decisions have been made in accordance with these Articles and any decision making framework adopted by the Company, the Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of two directors, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors or the Sole Director, but only within the limits of such power. If the Board of Directors has appointed a Managing Director, the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Managing Director, insofar as the daily management and affairs of the Company are concerned.

Art. 18. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board of Directors such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For as long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

Art. 19. Approved statutory auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The approved statutory auditor(s) shall be appointed by the Board of Directors in accordance with the Securitisation Law. The Board of Directors will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 st January and shall terminate on 31 st December of each year.

Art. 21. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall, to the furthest extent provided by and in accordance with applicable law, be under the obligation to distribute proceeds available for distributions to the shareholders.



The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board of Directors and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

- **Art. 22. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 23 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).
- **Art. 23. Amendments of the Articles.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Company Law.
- Art. 24. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to Seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).
- **Art. 25. Subordination.** Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 26. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and the Securitisation Law.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2015. The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the shares issued at nominal value of EUR 100,- (one hundred Euros) set out against his name:

Shareholder	Number
	of shares
Travis Investment S.à r.l	310
Total	310

Evidence of the payment of the subscription price of EUR 31 000 euros has been shown to the officiating notary, who expressly acknowledges this.

Statement - Costs

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1.500,-.

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. the number of directors is set at three (3) directors
- 2. the following persons are appointed as directors:
- Barbara Neuerburg, born on May 18 th 1979 in Krumbach, Germany, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and
- Laetitia Vauchez, born on June 19 th 1982 in Lons le Saunier, France, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and
- Jan Vanhoutte, born on March 31 st 1976 in Hanau, Germany, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.



- 3. the terms of office of the members of the Board of Directors will expire at the annual General Meeting to be held in 2017; and
 - 4. the address of the registered office of the Company is at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège statutaire au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281 et ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12,500) ici représentée par Renata JOKUBAUSKAITE, avocat à la cour, ayant son adresse professionnelle à Howald, en vertu d'une procuration datée du 18 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1 er . Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Alzette Securitisation S.A." (ci-après, la Société) sous le régime d'une société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation).

La Société peut avoir un actionnaire unique (ci-après, l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des évènements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces évènements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant, par tout moyen, les titres, dépôts structurés, créances et/ou autres biens, produits structurés sur matières premières ou actifs, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'engageant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des actifs titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptées par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagement dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois



ou étrangers, ou pour tout autre organisme similaire et des titres échangeables ou convertibles), de produits structurés sur matières premières ou actifs (incluant des titres d'emprunt ou de capitaux propres de toute sorte), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type d'actifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire en vue de l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et conclure tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des titres échangeables ou convertibles ainsi que des titres liés à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres d'emprunt ou de capitaux propres de toute sorte, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émission. Dans les limites fixées par la Loi sur la Titrisation, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume dans le cadre de la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris leur «trustee» ou mandataire, le cas échéant) et/ou de toute entité émettrice participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, à moins que la Loi sur la Titrisation ne le permette.

La Société peut conclure, exécuter, fournir ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires, aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires en vue de l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et utiliser les instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris sans s'y limiter, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, le taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non exhaustive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats conclus par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement et du développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de l'/des actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de l'/des actionnaire(s) de la Société; cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'autres documents de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique est investi de tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans les présents Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique aussi longtemps que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle est investie des pou-



voirs les plus larges aux fins d'ordonner, d'accomplir ou de ratifier tous tes actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social, tel qu'indiqué dans les convocations, le dernier lundi du mois de juin de chaque année à 17 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'Assemblée Générale peuvent s'entendre les unes les autres et parler les unes avec les autres, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à l'Assemblée Générale par de tels moyens de communication équivaudra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en version originale, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote comportent (i) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour, tel que décrit dans la convocation, et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans les présents Statuts, toute référence au Conseil d'Administration constitue une référence à l'Administrateur Unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société a un Actionnaire Unique, celle-ci peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Le(s) membre(s) du Conseil d'Administration sont pour élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Conseil d'Administration (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera en tant qu'Administrateur Unique ou membre du Conseil d'Administration, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

L'(les) administrateur(s) est(sont) élu(s) par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé, à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.



Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf s'il y a urgence auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en version originale, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant aux lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion en désignant par écrit, soit en version originale, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration. Les administrateurs ayant leur résidence dans une autre juridiction peuvent, le cas échéant, participer à la réunion du Conseil d'Administration sans y être physiquement présents à condition que deux membres soient physiquement présents au Luxembourg. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement à ladite réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent s'entendre les unes les autres et parler les unes avec les autres, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par de tels moyens de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée conformément aux précédents paragraphes à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ladite réunion. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions signées à l'unanimité par tous les membres du Conseil d'Administration ont le même effet que les décisions prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Compartiments, droits y attachés, droits des créanciers. Le Conseil d'Administration peut, conformément à la Loi sur la Titrisation, et en particulier son article 5, créer un ou plusieurs compartiment(s) au sein de la Société. Chaque compartiment, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, devra correspondre à une part distincte de l'actif et du passif respectivement selon la provenance des fonds. La décision du Conseil d'Administration de créer un ou plusieurs compartiment(s) au sein de la Société, ainsi que toute modification ultérieure y afférente, est opposable aux tiers au jour de la décision du Conseil d'Administration.

Si au jour du paiement des actifs attachés à un compartiment (y compris un accord de couverture conclu par la Société en relation avec un compartiment), le montant total reçu à l'actif de ce compartiment excède les paiements à effectuer par la Société dans le même compartiment, le Conseil d'Administration peut faire usage de l'excédent du montant afin de payer les créanciers de la Société, dont les créances ne peuvent pas être allouées à un compartiment particulier.

Les actifs alloués à un compartiment sont exclusivement utilisables par (1) les investisseurs de ce compartiment (ciaprès, les Investisseurs), (2) les créanciers dont la créance est née suite à la création, opération ou liquidation dudit compartiment et qui disposent d'un droit prioritaire de paiement prévu dans les dispositions de la documentation d'émission des titres en question (ci-après, les Créanciers Transactionnels), (3) les créanciers dont la créance est née suite à la création, opération ou liquidation dudit compartiment et qui n'ont pas de droit prioritaire de paiement prévu dans les dispositions de la documentation d'émission des titres en question (ci-après, les Créanciers de Compartiment Spécifique et ensemble avec les Créanciers Transactionnels, les Créanciers) et (4), sous réserve des dispositions du paragraphe suivant, les créanciers dont la créance n'est pas née suite à la création, opération ou liquidation dudit compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours contre des actifs d'un compartiment de la Société (ci-après, les Créanciers Spécifiques Hors Compartiment).

Les droits des Créanciers Spécifiques Hors Compartiment sont alloués par la Société sur base semi-annuelle à terme échu, dans tous les compartiments de façon égale et au pro rata temporis pour les compartiments apparus durant cette demi-année, lorsque la documentation d'émission des titres en question autorise expressément les Créanciers Spécifiques Hors Compartiment à faire un recours à l'encontre des actifs alloués dans tels compartiments. Ces droits des Créanciers Spécifiques Hors Compartiment sont exprimés ci-après comme les Droits Pro Rata (ci-après, les Droits Pro Rata).



Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent le fait qu'une fois les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou en relation avec lequel leur créance est née, ont été réalisés, ils ne disposent plus de recours contre la Société afin de recouvrer tout autre montant du et que le droit de percevoir de tels montants s'éteindra. Chaque Créancier Non-Spécifique reconnaît et accepte le fait qu'une fois les actifs alloués à un compartiment en relation avec lequel il a les Droits Pro-Rata ont été réalisés, il ne dispose plus de recours contre la Société afin de recouvrer tout autre montant du et que le droit de percevoir de tels montants s'éteindra.

Les Créanciers de Compartiment Spécifique et les Créanciers Spécifiques Hors Compartiment acceptent expressément et sont considérés comme ayant accepté en concluant des obligations contractuelles avec la Société, que le paiement prioritaire et les dispositions de paiement en cascade soient inclues dans la documentation d'émission des titres en question, et ils acceptent expressément et seront considérés comme ayant accepté les conséquences de leur priorité et des dispositions de paiement en cascade.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Chaque compartiment peut être liquidé individuellement sans que cela n'affecte l'existence ou le fonctionnement d'autres compartiments ou de la Société.

Art. 14. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des Résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un membre du Conseil d'Administration qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par celui-ci.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société ou créer des compartiments conformément à la Loi sur la Titrisation conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément attribués par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Si le délégué est membre du Conseil d'Administration (l'Administrateur Délégué), le Conseil d'Administration devra révéler la rémunération de l'Administrateur Délégué à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques au sein de la Société à condition que la gestion globale et le contrôle des affaires de la Société restent activement exercés par le Conseil d'Administration et que toutes les questions de politique générale, de stratégie et les décisions clés de l'entreprise soient prises par le Conseil d'Administration lors de ses réunions, exception faite pour les matières qui ont été déléguées par le Conseil d'Administration conformément au présent Article 16.

Art. 17. Signatures autorisées. Dès que les décisions auront été prises conformément aux présents Statuts et que tout cadre décisionnel aura été adopté par la Société, celle-ci sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Si le Conseil d'Administration a nommé un Administrateur Délégué, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Administrateur Délégué pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires courantes de la Société.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société aurai (en)t un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou est(sont) administrateur(s), associé(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s) d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.



Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera ni ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale annuelle. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

- Art. 19. Réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseur (s) d'entreprises agréé(s). Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est(sont) nommé(s) par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.
- **Art. 20. Exercice Social.** L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 21. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale sera, de la manière la plus large possible et en conformité avec la loi applicable, dans l'obligation de distribuer les profits disponibles aux actionnaires.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou dans toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

- Art. 22. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par décision de l'Assemblée Générale statuant sur ladite liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).
- Art. 23. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés, de temps en temps, par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.
- Art. 24. Interdiction de déposer une demande de déclaration de faillite de la Société ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (ci-après, la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) déposer une demande de déclaration de faillite de la Société ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans le cadre duquel le Créancier ou la Partie Contractante a des droits contractuels à l'encontre de la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été affectés à un compartiment (le cas échéant).
- Art. 25. Subordination. Toutes les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre de la Société (en cette qualité) sont subordonnées aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 26. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante déclare avoir souscrit et entièrement libéré en numéraire les actions émises à une valeur nominale de cent euros (100 EUR) indiquées à côté de son nom:



Actionnaire	Nombre d'actions
Travis Investment S.à r.l.	310
Total	310

Preuve du paiement du prix de souscription de 31.000 EUR a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire rédacteur de l'acte déclare que les conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies et en constate expressément l'accomplissement. Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à EUR 1.500,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'actionnaire unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1. le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois) administrateurs;
- 2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
- Barbara Neuerburg, née le 18 mai 1979 à Krumbach, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et
- Laetitia Vauchez, née le 19 juin 1982 à Lons le Saunier, France, ayant son adresse professionnelle à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et
- Jan Vanhoutte, né le 31 mars 1976 à Hanau, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- 3. le mandat des membres du Conseil d'Administration ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2017; et
 - 4. le siège social de la Société est fixé au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jokubauskaite, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 23 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12734. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014160184/714.

(140181504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Amicale des Enrôlés de Force Section Wiltz, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9648 Erpeldange-Eschweiler, 9, Um Knupp.

R.C.S. Luxembourg F 10.111.

STATUTEN

Numm, Zweck a Setz

- **Art. 1.** Ennert der Bezeechnung "Amicale des Enrôlés de Force Sektion Wiltz" besteet no den heiten Statuten a no de Virschröften vun der Legisaltioun iwer d'Associations sans but lucratif eng Amicale vun dene Leit, déi bereet sen, zum önner Art. 2 genannten Zweck bäizedroen.
- Art. 2. Der Amicale hiren Zweck ass et, all Affer vun der Zwangsrekrutéirung héichzehalen an hir moralisch a materiell Interessen ze vertriéden.
 - Art. 3. D'Dauer vun der Amicale as onbegrenzt.
 - Art. 4. De Setz vun der Amicale ass zu:
 - L- 9648 Erpeldange Eschweiler / Um Knupp Nr. 9



Memberen

- Art. 5. D'Zuel vun den Memberen ass onbegrenzt, ouni awer ënner 5 falen ze dierfen. D'Amicale setzt sech zesummen aus effektive Memberen an aus Eierememberen.
- Art. 6. Effektive Member ka jiddereen gin, deen aktiv an der Amicale matschaffe wellt an dee vun der Generalversammlung festgesaate Bäitrag bezuelt.
- Art. 7. Eieremember ka jiddereen gin, deen sech em d'Amicale verdéngt gemach huet oder si moralesch ënnerstëtze wellt, ouni awer e Stëmmrecht an der Generalversammlung ze hun.
- Art. 8. Opgeholl an d'Amicale get een durch mëndlech oder schrëftlech Demande un de Comité, dee souverän heiriwer befennt.
- Art. 9. Dei effektiv Memberen bezuelen all Joer eng Cotisatioun, déi vun der Generalversammlung festgeluegt get an déi sech op maximal 25.- € beleeft.
 - Art. 10. All Member kann aus der Amicale austriéden durch schröftlech Matdeelung un den Comité.
 - Art. 11. D'Memberschaft geet verluer durch:
 - Demissioun
 - Auschloss
 - Netbezuelen vun der Joerescotisatioun.
- Art. 12. Jidfer Member muss d'Statuten respekteieren an duerf näischt ënnerhuelen, wat der Sach vun der Amicale oder sengen Memberen schueden kann. E Member, dee geint des Bestëmmung versteisst, kann durch d'Generalversammlung matt einfacher Majoriteit ausgeschloss gin, nodeems hie geheiert gin as.
 - Art. 13. Ausgetrueden oder ausgechlosse Memberen hu keen Urecht op de Gesellschaftsfong.

Administration

- Art. 14. D'Amicale gëtt geleet vun engem Comité, zesummegesat aus 5 bis 9 Leit, dorënner e President, e Vize-President, e Caissier, e Sekretär an 1 bis 3 Assesseuren.
 - Art. 15. De Comité get an der Generalversammlung gewielt fir 2 Joer. D'Chargen verdeelt de Comité ënner sech.
- Art. 16. Austriédend Comitésmemberen sin erëmwiélbar. D'Kandidaturen fir de Comité si bis spéitstens 48 Stonnen virun der Generalversammlung un de President anzereechen. Se manner Kandidaten do wéi Posten ze besetzen, gëllen déi automatisch als gewiélt.

An deem Fall kënnen och nach Kandidaturen an der Generalversammlung entgéintgeholl gin.

- Art. 17. Beim Wiélen entscheed d'einfach Majoritéit. Bei Stëmmegläichheet, gëllt de eelsten Kandidat als gewiélt.
- Art. 18. De Comité huet all Kompetenzen, déi net extra der Generalversammlung reservéiert sin. E vertrëtt d'Amicale no baussen.
 - D'Amicale as engagéiert durch d'Ennerschreft 3 Comitésmemberen, dorënner déi vum President.

De Sekretär verfasst d'Berichter iwer d'Comitéssëtzungen an d'Generalversammlung. Hie féiert d'Memberlëscht a versuergt den Archiv vun der Gesellschaft. De Caissier geréiert d'Fongen vun der Amicale, zitt d'Cotisatiounen an féiert doriwer eng Comptabilitéit. An der Generalversammlung muss hien e Keeserapport mat de Beleeger virléen.

- **Art. 19.** D'Décisiounen am Comité gin no der Majoritéit vun de Stëmmen geholl. Bei Stëmmegläichheet entscheed d'Stëmm vum President.
 - Art. 20. De Comité ass beschlossfäheg, wann d'Majoriteit vun senge Memberen do as.
- Art. 21. De Rapport vun der Generalversammlung get vum Sekretär an engem Spezielregester agedroen a versuergt, nodeems en vun all Member vum Comité ënnerschriwen gin as. Dese Regester ka vun alle Memberen agesin gin. D'Generalversammlung bestëmmt all Joer 2 Keesereviseuren, déi net dem Comité ugeheieren dierfen.
- Art. 22. D'Generalversammlung, op déi all Memberen op d'mannst 14 Deeg am viraus schrëftlech invitéiert gin, get an den éischten 4 Méint vum Joer ofgehal.
- Art. 23. D'Gesellschaftsjoer fängt un den 1. Januar an schléisst den 31. Dezember. De Comité ënnerbreet der Generalversammlung de Kont vun den Recetten an Depensen. Den eventuellem Iwerschoss vun den Konten get an d'Reserve iwerwisen.

Statutenännerung

Art. 24. Eng Statutenännerung kann nemmen an enger ausseruerdentlicher Generalversammlung beschloss gin a no de Virschreften vun der Legislatioun iwer d'Associations sans but lucratif.



Opleisung

Art. 25. D'Opléisung vun der Amicale kann nëmmen an enger ausseruerdentlicher Generalversammlung beschloss gin no de Virschröften vun der Legislatioun iwer d'Associations sans but lucratif.

Art. 26. Am Fall wou d'Amicale sech opléist, egal aus wat fir Ursachen, get d'Verméigen nom Bezuelen vun den Scholden un d'Féderation des Enrôlés de Force iwerdroen, déi sech duerfir asetzt, d'Undenken un d'Krichsaffer an der Riicht ze halen.

Des Statutenännerung gouf an der Generalversammlung vum 23 November 2013 mat der néidiger 2/3 Majoritéit ugeholl. An der selweschter Versammlung si folgend Leit an de Comité gewiélt gin:

Madame Gilson-Clees Anne Marie Léonie / 30, rue des Remparts / L- 9555 Wiltz

Monsieur Weber Victor / 9, Um Knupp / L- 9648 Erpeldange-Eschweiler

Madame Even-Terren Marthe / 55, rue Michel Thilges / L- 9573 Wiltz

Monsieur Even Robert / 2 Kirchewée / L- 9644 Dahl

Madame Berg-Berchem Renée / 59, avenue Grand-Duchesse Charlotte / L-9515 Wiltz

Madame Muller Marie-Josée / 29, route d'Erpeldange / L- 9518 Weidingen

Madame Morbé-Fraiture Romaine / 57, Duerfstrooss / L- 9636 Berlé

Monsieur Morbé Norbert / 57, Duerfstrooss / L- 9636 Berlé

Monsieur Hoffmann Erny / 17, rue Aneschbach / L- 9511 Wiltz

An der Comiéssëtzung vum 09. Abrél 2014 sin d'Chargen am Comité folgendermoossen verdeelt gin:

Madame Gilson-Clees Anne Marie Léonie / 30, rue des Remparts / L- 9555 Wiltz

Lëtzebuerger / Pensionnéiert

Monsieur Weber Victor / 9, Um Knupp / L- 9648 Erpeldange-Eschweiler Lëtzebuerger / Pensionnéiert

Madame Even-Terren Marthe / 55, rue Michel Thilges / L- 9573 Wiltz

Lëtzebuerger / Pensionnéiert

Monsieur Even Robert / 2 Kirchewée / L- 9644 Dahl

Lëtzebuerger / Pensionnéiert

Mme. Berg-Berchem Renée / 59, avenue Grand-Duchesse Charlotte / L-9515 Wiltz

Lëtzebuerger / Pensionnéiert

Madame Muller Marie-Josée / 29, route d'Erpeldange / L- 9518 Weidingen

Lëtzebuerger / Pensionnéiert

Madame Morbé-Fraiture Romaine / 57, Duerfstrooss / L- 9636 Berlé

Lëtzebuerger / Pensionnéiert

Monsieur Morbé Norbert / 57, Duerfstrooss / L- 9636 Berlé

Lëtzebuerger / Pensionnéiert

Monsieur Hoffmann Erny / 17, rue Aneschbach / L- 9511 Wiltz

Lëtzebuerger / Pensionnéiert

Wooltz, den 9. Abrell 2014.

Gilson-Clees Anne Marie Léonie / Weber Victor / Even-Terren Marthe / Even Robert / Berg-Berchem Renée / Muller Marie-Josée / Morbé-Fraiture Romaine / Morbé Norbert / Hoffmann Erny.

Référence de publication: 2014160169/104.

(140180397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Vilani Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 190.919.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bright Global S.A., a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Po Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registar of the Companies of the British Virgin Islands under number 149597,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.



The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name of Vilani Development S.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of three hundred and ten (310) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.



5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of share-holders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.
- 6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
- 6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.
- 6.4. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.5. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

- 7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company, divided into two classes: class A directors and class B directors. They will be elected for a period of time which cannot exceed six (6) years and will be reelected. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.
- 7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/ or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.
- 7.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.
- 7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the board of directors.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.
- 8.3. The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.
- 9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.



- 9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.
- 9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.
- 9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.
- 9.6. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom a class A director and a class B director imperatively. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).
- 9.7. Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 9.9. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.
- 9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.
- 9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

- 10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any class A director and any class B director of the Company.
- 10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3.of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

- 11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.
- 11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.
- 11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage



caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.
- 12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.
 - 12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.
- 12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

- 13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.
- 13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.
- 13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
- 13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.
- 13.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.
- 13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.
- 13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

- 14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.
- 14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.



- 14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.
- 14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Tuesday of June of each year at 11.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Statutory / External auditor.

- 15.1. The operations of the Company shall be supervised by one or "commissaire(s)" or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The "commissaire(s)" /external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.
- 15.2. The "commissaire(s)" /external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

- 16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.
- 16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.
- 16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.
- 16.4. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

Thereupon,

Bright Global S.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the three hundred and ten (310) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and to pay them up by way of a contribution in cash amounting to seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) representing twenty-five per cent (25%) of the share capital.

The amount of seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro.



Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following entity is appointed as sole director of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2019:
- P.A.L. Management Services, a company organized by the laws of Luxembourg, having its registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg and registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B145164, represented in application of article 51bis of the laws on commercial companies by Mr. Marc CHONG KAN, born in Paris (France) on August 24, 1964 residing at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg as permanent representative of P.A.L. Management Services.
- 2. The limited liability company REVICONSULT S.à r.l., with registered office at 24, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 139013 is appointed as auditor (commissaire) of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2019.
 - 3. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour d'octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Bright Global S.A., une société de droit des lles Vierges Britanniques avec siège social Po Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistré au Territory of the British Virgin Islands sous le numéro 149597,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination Vilani Development S.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.



Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.
- 4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.
- 5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

- 6.1. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.
- 6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.
- 6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.
- 6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.
- 6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, divisé en administrateur de classe A et administrateur de classe B. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.



- 7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.
- 7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.
- 7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procèdera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.
- 8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.
- 9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.
- 9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.
- 9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.
- 9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.
- 9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et parmi eux au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).
- 9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.
- 9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un



document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

- 9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.
- 9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.
- 9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

- 10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B de la Société.
- 10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

- 11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.
- 11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.
- 11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.
- 12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.
 - 12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.
- 12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

- 13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts
- 13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.



- 13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.
- 13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.
- 13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.
- 13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.
- 13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.
- 13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.

- 14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1 ^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.
- 14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.
- 14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 11h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.
- 14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises.

- 15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.
- 15.2. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de



la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

- 16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société
- 16.3. Les dividendes devront être payés aux lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.
- 16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - liquidation.

- 17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.
- 17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

Art. 18. Disposition générale. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Sur ces faits,

Bright Global S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trois cent dix (310) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) représentant vingt-cinq pour cent (25%) du capital social.

Le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille deux cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. La personne morale suivante est nommée administrateur unique de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2019:
- P.A.L. Management Services, une société organisée selon la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B145164, représentée en application de l'article 51bis de la loi sur les sociétés commerciales par Monsieur Marc CHONG KAN, né à Paris (France) le 24 août 1964 résidant au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg comme représentant permanent de P.A.L. Management Services.
- 2. La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., avec siège social au 24, avenue Victore Hugo, L-1750 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 139013 est nommé commissaire de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2019.
 - 3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.



Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 octobre 2014. Relation GRE/2014/3945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014160105/636.

(140181240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Lion/Polaris Lux 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 154.903.

L'an deux mille quatorze, le quatre septembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Lion/Polaris Lux 3 S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154902 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Olive Miley, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 septembre 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Lion/Polaris Lux 4 S.A.(ci-après la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154903, constituée suivant acte notarié de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 9 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2011 du 28 septembre 2010.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 14 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2620 du 1 ^{er} décembre 2010.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, avec effet rétroactif au 1 er septembre 2014.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, avec effet rétroactif au 1 ^{er} septembre 2014, dans les versions anglaise et française, la première phrase du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

"The Company has its registered office in the Municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg."

Version française:

«Le siège social de la Société est établi dans la Municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter les résignations de:

- Monsieur Carsten Söns, né le 16 novembre 1975 à Düsseldorf, Allemagne, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;



- Monsieur Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
- Monsieur Michael Verhulst, né le 25 août 1969 à Almelo, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

comme administrateurs de classe B de la Société avec effet rétroactif au 1 er septembre 2014.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet rétroactif au 1 ^{er} septembre 2014, les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de classe B de la Société pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale annuelle de 2019:

Administrateurs de classe B:

- Madame Dalia Ziukaite, née le 17 juin 1983 à Alytus, Lituanie, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel;
- Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 à Pahang, Malaisie, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel; et
- Monsieur James Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

Dont acte, fait et passé à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Miley, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 septembre 2014. REM/2014/1932. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160390/66.

(140182291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Lion/Polaris Lux 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 154.902.

L'an deux mille quatorze, le quatre septembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Picard Bondco S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154899 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Olive Miley, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 septembre 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Lion/Polaris Lux 3 S.A.(ci-après la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154902, constituée suivant acte notarié de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 9 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2010 du 28 septembre 2010.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 14 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2605 du 29 novembre 2010.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, avec effet rétroactif au 1 er septembre 2014.



Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, avec effet rétroactif au 1 ^{er} septembre 2014, dans les versions anglaise et française, la première phrase du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

"The Company has its registered office in the Municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg."

Version française:

«Le siège social de la Société est établi dans la Municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter les résignations de:

- Monsieur Carsten Söns, né le 16 novembre 1975 à Düsseldorf, Allemagne, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
- Monsieur Michael Verhulst, né le 25 août 1969 à Almelo, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

comme administrateurs de classe B de la Société avec effet rétroactif au 1 er septembre 2014.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet rétroactif au 1 ^{er} septembre 2014, les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de classe B de la Société pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2019:

Administrateurs de classe B:

- Madame Dalia Ziukaite, née le 17 juin 1983 à Alytus, Lituanie, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel;
- Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 à Pahang, Malaisie, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel; et
- Monsieur James Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

Dont acte, fait et passé à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Miley, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 septembre 2014. REM/2014/1931. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160389/66.

(140182272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Dagobah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 169.364.

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois d'octobre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Dagobah S.A., avec siège social à L-5366 Munsbach, 182 rue Principale, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169364, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1723 du 9 juillet 2012.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sven Hoffmann, employé privé, demeurant professionnellement à L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss,



qui nomme comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, salarié, demeurant professionnellement à Senningerberg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sven Hoffmann, prénommé.

Madame le président expose ensuite:

- I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1° Transfert du siège social vers L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer et modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts.
 - 2° Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence. Les procurations éventuelles émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signées ne varietur par les actionnaires présents et représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.
- III. Qu'il résulte de la liste de présences que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à l'assemblée, que l'assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, avec l'accord unanime des actionnaires présents ou représentés, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-5366 Munsbach, 182 rue Principale, vers L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 2 des statuts comme suir:

Art. 2. (premier paragraphe). "Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sven Hoffmann, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 octobre 2014. LAC / 2014 / 46873. Reçu 75.-€

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160741/54.

(140182625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Fresenius Finance I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.453.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth of October.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Fresenius S.E. & Co KGaA a corporation incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Else-Kroner-Strasse 1, 61352 Bad Homburg, Germany, registered under number HRB 10660 Bad Homburg (the sole shareholder)

Here represented by Mrs Rachida MARTINOT, employee, residing profesionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 September 2014.



The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Fresenius Finance I S.A., a société anonyme and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B141.453, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 5 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") of 29 September 2008 under the number of 2376 (the "Company").

All the fifty thousand (50.000) shares of the Company with a par value of one euro (EUR1,-) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to fifty thousand euros (EUR 50.000,-) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

- 1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
- 2. Appointment of HALSEY S.à r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 - 3. Determination of the powers of the Liquidator, and of the liquidation procedure of the Company;
 - 4. Discharge to the directors of the Company for the performance of their respective mandates; and
 - 5. Miscellaneous.

The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint HALSEY S.à r.l, a société à responsabilité limitée, with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12.500,-), registered on the Luxembourg trade register under R.C.S.Luxembourg B 50.984, with registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The sole shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The sole shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The sole shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The sole shareholder finally resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, (ii) to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company, and (iii) to grant them discharge (quitus) for the accomplishment of their respective mandate until the date hereof.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.



The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze, le six octobre.

Par-devant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Fresenius S.E. & Co KGaA, une société constituée et existant sous le droit de l'Allemagne, ayant son siège social à Else-Kroner-Strasse 1, 61352 Bad Homburg, Allemagne, enregistrée sous le numéro HRB 45881 Frankfurt am Main

ici représentée par Madame Rachida MARTINOT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 septembre 2014.

La procuration signée «ne varietur» par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique (l'«Associé Unique») de Fresenius Finance I S.A., une société anonyme ayant son siège social à 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500,- et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B141.453, constituée par un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 Septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2376, le 29 Septembre 2009 (la «Société»).

Toutes les cinquante mille (50.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1,-) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation;
- 2. Nomination de HALSEY S.à r.l. en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
 - 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
 - 4. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et
 - 5. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer HALSEY S.à r.l, société à responsabilité limité, R.C.S., avec un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), enregistrée sous le R.C.S. Luxembourg B 50.984, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'associé unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'associé unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'associé unique décide également de conférer pouvoir et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

L'associé unique décide finalement de donner instruction au Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide (i) de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour, (ii) de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs de la Société pour tout acte



accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et (iii) de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelle nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais confirme qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de cette même partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel. Etat et demeure, la mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Signé: Martinot, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 octobre 2014. Relation: LAC/2014/46731. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160317/139.

(140181945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Monitor-IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 29, avenue J- F Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 111.857.

L'an deux mil quatorze, le vingt-troisième jour de septembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONITOR-IT S.A. avec siège social au 66, rue de Luxembourg (Technoport), L-4002 Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 348 du 16 février 2006, immatriculée au registre de commerce et des société de Luxembourg sous le numéro B 111857, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieur suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 931 du 4 mai 2010 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Lemmer, directeur général, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 29, Avenue J.-F. Kennedy,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Bruno Cornette, salarié, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 29, Avenue J.-F. Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Lemmer, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Transfert du siège social de 66, rue de Luxembourg (Technoport), L-4002 Esch-sur-Alzette, vers L-1855 Luxembourg, 29, Avenue J.-F. Kennedy.
 - 2. Modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts.
 - 3. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de 66, rue de Luxembourg (Technoport), L-4002 Esch-sur-Alzette, vers L-1855 Luxembourg, 29, Avenue J.-F. Kennedy.

Deuxième résolution

En conséquence l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article deux des statuts de la Société comme suit:

Art. 2. (premier paragraphe). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marc Lemmer, Bruno Cornette, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 octobre 2014. LAC / 2014 / 46163. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160425/63.

(140182231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

RD Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 47, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 190.982.

STATUTES

1. Partners who are jointly and severally liable. RD Investment S.à r.l.., a company existing and incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with its registered office located at 47, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, entered into the Registre de Commerce et Sociétés under the number (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

2.1 Name:

The special limited partnership shall have the name: RD Investment S.à r.l. Société en Commandite Spéciale.

- 2.1. Purpose:
- 2.1.1. The Partnership's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Partnership shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Partnership may think fit.
- 2.1.2. The Partnership may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Partnership, in which the partnership has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the payment of any money borrowed.
- 2.1.3. The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 2.1.4. The Partnership may take any action and perform operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.



- 2.1.5. The Partnership may (a) engage in such other activities as the General Partner deems necessary, advisable, convenient or incidental to the foregoing and (b) engage in any lawful acts or activities not inconsistent with the foregoing.
 - 2.2. Registered Office

The Partnership shall have its registered office at: 47, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

2.3. Business Year

The financial year of the Partnership for the financial and Partnership accounting purposes shall be the calendar year starting from January 1 st and ending on December 31 st.

3. Designation of the manager and Signatory powers.

- 3.1. The management, control and operation of and the determination of policy with respect to the Partnership and its investments and other activities shall be vested exclusively in the General Partner, which is hereby authorized and empowered on behalf and in the name of the Partnership and in its own name, if necessary or appropriate, but subject to the other provisions of this Agreement, to carry out any and all of the purposes of the Partnership and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that they may in their sole discretion deem necessary, advisable, convenient or incidental thereto.
- 3.2. All powers not expressly reserved to the Limited Partner by the Law or the Agreement fall within the competence of the General Partner, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the object of the Partnership.
- 3.3. The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, by the sole signature of any General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner (s).
- 3.4. The General Partner may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks. The General Partner will determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner (s).

4. Liablility.

- 4.1. The General Partner will be personally jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities that cannot be covered by the assets of the Partnership.
- 4.2. The General Partner shall not be liable to the Partnership or any Partner for any error of judgment made in good faith, provided that such error does not constitute fraud, gross negligence, willful misconduct or bad faith in the performance of its duties by the General Partner. The General Partner shall not be liable to the Partnership or any Partner for the negligence, dishonesty or bad faith of any agent, delegate or sub-contractor (other than their respective affiliates) acting for the General Partner or the Partnership, except to the extent that the selection or retention of (for the avoidance of doubt, including the continuing use of) such agent, delegate or sub-advisor constitutes fraud, gross negligence, willful misconduct or bad faith in the performance of its duties by such agent, delegate or subcontractor.
- **5. Date on which Partnership commences and Date on which it ends.** The Partnership is formed for an unlimited period of time.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

1. Associés Commandités tenus conjointement et solidairement responsables. RD Investment S.à.r.I une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au.47, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, unregistered avec Registre de Commerce et Sociétés no. B186839, ("Associé Commandité").]

2. Dénomination, Objet social, Siège social et Exercice social.

2.1. Dénomination

La dénomination de la société en commandite spéciale est: "RD Investment Société en Commandite Spéciale (la "Société")

2.2. Objet social

- 2.2.1 L'objectif de la Société est d'investir, d'acquérir et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans n'importe quel type de Luxembourg ou de sociétés ou entités étrangères et acquérir par des participations, les contributions, les achats, les options ou de toute autre manière tous titres et droits, les intérêts, les brevets, marques et licences ou d'autres biens que la société en commandite jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou disposer de la même, en tout ou en partie, pour la contrepartie que la société peut penser s'adapter.
- 2.2.2 La Société peut également conclure, assister ou participer à toutes opérations financières, commerciales et autres, accorder à toute société ou entité associée en aucune façon avec le partenariat, dans lequel le partenariat a un intérêt financier ou autre, direct ou indirect, toute assistance, prêt, avance ou garantie, ainsi qu'emprunter et lever des fonds de quelque manière et assurer le paiement de toute somme empruntée.



- 2.2.3 La Société peut utiliser des techniques, des moyens et des instruments juridiques pour gérer efficacement ses investissements et de se protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les risques de taux d'intérêt et autres risques.
- 2.2.4 La Société peut prendre toutes mesures et effectuer l'opération qui est, directement ou indirectement, liée à son objet, afin de faciliter la réalisation de ce but.
- 2.2.5 La Société peut (a) s'engager dans d'autres activités comme le juge le commandité nécessaire, souhaitable, pratique ou accessoires à ce qui précède et (b) se livrer à des actes ou des activités légales ne sont pas incompatibles avec ce qui précède.
 - 2.3. Siège social

Le siège social de la Société est fixé au, 47, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg

2.4. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

3. Désignation des gérants et pouvoir de signature.

- 3.1. L'gestion, le contrôle et le fonctionnement de la détermination et de la politique à l'égard de la Société et de ses investissements et d'autres activités sont dévolus exclusivement dans le Associé Commandité, qui est autorisé et habilité pour le compte et au nom de la Société et en son propre nom, si nécessaire ou approprié, mais sous réserve des autres dispositions du présent accord, à procéder à toute et tous les objectifs de la Société et pour effectuer tous les actes et conclure et exécuter tous les contrats et autres engagements qu'ils peuvent à leur seule discrétion juge nécessaire, souhaitable, pratique ou accessoires.
- 3.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés au Associé Commandité par la loi ou de la convention relèvent de la compétence du commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet de la Société.
- 3.3. La Société est engagée par la seule signature du Gérant, ou en cas de pluralité de Associés Commandités, par la seule signature de toute Gérant ou par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir de signer au nom de le partenariat a été valablement délégués par le partenaire (s) général.
- 3.4. Le Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc (s) pour effectuer des tâches spécifiques. Le Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de cet agent (s), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de l'agence. L'agent (s) ainsi désigné sont dans tous les cas révocable ad nutum par décision de l'associé (s) general.

4. Liablility.

- 4.1. L'Associé Commandité sera personnellement conjointement et solidairement responsable avec la Société pour toutes dettes qui ne pourraient être couvertes par les actifs de la Société.
- 4.2. Le Associé Commandité ne sera pas responsable de la Société ou tout Partenaire de toute erreur de jugement commise de bonne foi, à condition que cette erreur ne constitue pas une fraude, de négligence grave, de faute intentionnelle ou de mauvaise foi dans l'exercice de ses fonctions par le commandité. Le commandité ne sera pas responsable de la Société ou tout Partenaire de la négligence, la malhonnêteté ou la mauvaise foi de tout agent, représentant ou soustraitant (autres que leurs filiales respectives), agissant pour le commandité ou de la société, sauf dans la mesure que la sélection ou la conservation de (pour éviter tout doute, y compris l'utilisation continue d') tel agent, délégué ou sousconseiller constitue une fraude, de négligence grave, de faute intentionnelle ou de mauvaise foi dans l'exercice de ses fonctions par un tel agent, délégué ou sous-traitant
 - 5. Date de création de la Société et de son terme. La Société est créé pour une durée indéterminée.

Jacek Wolak

L'Associé Commandité gérée la Société

Référence de publication: 2014160501/128.

(140182372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Linear System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter. R.C.S. Luxembourg B 153.599.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of October, before us Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

AXA Expansion Fund II FPCI, a Fonds Professionnel de Capital Investissement represented by ARDIAN France, a société anonyme governed by French law, having its registered office at 20 place Vendôme, 75001 Paris, France, and



registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 403 201 882 RCS (the "Sole Share-holder")

hereby represented by Jennifer Ferrand, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 October 2014,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the shareholders of Linear System S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 2 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1469 of 17 July 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153599 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 20 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1919 of 16 September 2010.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142389, as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholder.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treizième jour d'octobre,



Par-devant nous Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AXA Expansion Fund II FPCI, un Fonds Professionnel de Capital Investissement représenté par ARDIAN France, une société anonyme régie par le droit français, avec siège social au 20 place Vendôme, 75001 Paris, France, and inscrite au Registre des Sociétés et du Commerce de Paris sous le numéro 403 201 882 RCS (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Jennifer Ferrand, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 8 octobre 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Linear System S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 2 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1469 du 17 juillet 2010 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153599 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière par un acte du notaire soussigné en date du 20 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1919 du 16 septembre 2010.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers
- a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142389, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Associé des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 14 octobre 2014. Relation: DIE/2014/13035. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur pd (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160388/125.

(140182452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

FOTO.LU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8227 Mamer, 53, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 142.508.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014163934/11.

(140186917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

LIDL Belgium GmbH & Co. KG - Niederlassung Beggen, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1220 Luxembourg, 182, rue de beggen.

R.C.S. Luxembourg B 52.309.

AUSZUG

Es wird hiermit angezeigt, dass die Gesellschaft per Geschäftsführerbeschluss vom 8. September 2014 entschieden hat, eine Zweigniederlassung der Gesellschaft mit Benennung "L3DL BELGIUM GmbH & Co KG - Niederlassung Beggen" in L-1220 Luxembourg, Rue de Beggen, 182, zu gründen (nachstehend "die Zweigniederlassung in Strassen").

Diese Zweigniederlassung der Gesellschaft wird folgende Aktivität ausführen: Handel mit und Vertrieb von Waren aller Art, einschließlich aller food- und nonfood-Artikel.

Es wird weiter angezeigt, dass Herr Boudewijn van den Brand, geboren am 10. Mai 1976 in Veghel, die Niederlande, mit beruflicher Anschrift in L-4670 Differdange, 170A rue de Soleuvre, durch Geschäftsführerbeschluss vom 8. September 2014 als Handlungsbevollmächtigter ("Geschäftsführer der Niederlassung") der Zweigniederlassung in Strassen ernannt wude.

Es wird weiter angezeigt, dass Herr Wolfgang Hennen, geboren am 23. September 1972 in Trier (Deutschland), mit beruflicher Anschrift in L-4670 Differdange, Rue de Soleuvre, 170A, durch Geschäftsführerbeschluss vom 8. September 2014 als Handlungsbevollmächtigter ("Geschäftsführer der Niederlassung") der Zweigniederlassung in Strassen ernannt wurde.

Es wird weiter angezeigt, dass Herr Peter Isaac, geboren am 19. März 1967 in Lokeren (Belgien), mit beruflicher Anschrift in L-4670 Differdange, Rue de Soleuvre, 170A, durch Geschäftsführerbeschluss vom 8. September 2014 als Handlungsbevollmächtigter ("Geschäftsführer der Niederlassung") der Zweigniederlassung in Strassen ernannt wurde.

Es wird weiter angezeigt, dass Herr Dirk Heylen, geboren am 4. September 1971 in Geel (Belgien), mit beruflicher Anschrift in L-4670 Differdange, Rue de Soleuvre, 170A, durch Geschäftsführerbeschluss vom 8. September 2014 als Handlungsbevollmächtigter ("Geschäftsführer der Niederlassung") der Zweigniederlassung in Strassen ernannt wurde.

Diese Zweigniederlassung wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Geschäftsführern vertreten, wobei die Unterschrift von Herrn Boudewijn van den Brand zwingend erforderlich ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014160939/32.

(140182384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck